



Direction du Logement et de l'Habitat

2023 DLH 111 – Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandées par Paris Habitat

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Aux termes des délibérations 2016 DLH 287, 2017 DLH 348, 2019 DLH 341, 2019 DLH 344, 2020 DLH 226 et 2020 DLH 227, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par Paris Habitat de 5 opérations de création et de rénovation de logements sociaux situés dans les 12^e, 19^e et 20^e arrondissements et a concomitamment accordé la garantie de la Ville aux emprunt PLAI, PLUS, PLS, PAM et Eco-Prêt concourant à leur financement.

En raison de leur caducité ou d'évolutions à la marge des conditions des prêts, l'Office sollicite la réitération de la garantie accordée initialement par la Ville pour un montant de 9 983 869 euros.

Par ailleurs, aux termes de la délibération 2015 DLH 344, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par Paris Habitat d'une opération d'acquisition de logements sociaux située dans le 14^e arrondissement, qui ont fait l'objet de travaux de rénovation, aussi l'Office sollicite la garantie de la Ville à l'emprunt PAM concourant à son financement pour un montant de 179 925 euros.

L'encours total à garantir s'élève à 10 163 794 euros.

Les contrats de prêt d'ores et déjà signés entre Paris Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations sont joints à la présente délibération.

Je vous propose en conséquence de garantir ces emprunts permettant de financer l'ensemble de ces opérations de création et de rénovation de logements sociaux.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris